



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel

Question écrite n° 39241

Texte de la question

M Paul Quilès attire l'attention de M le ministre de la défense sur le programme d'amélioration de la condition militaire qu'il vient d'annoncer. Il prend note avec satisfaction qu'il admet que les Français ont vu leur situation s'améliorer entre 1981 et 1986. Concernant les personnels militaires, contrairement aux affirmations du ministre, il lui rappelle que leurs conditions de vie professionnelle et personnelle ont été améliorées sans tapage mais avec efficacité de 1981 à 1986. S'il ne conteste pas la nécessité de poursuivre l'effort entrepris depuis 1981, il aimerait savoir si le ministère de la défense a prévu des financements pour ce programme. Cette préoccupation est d'autant plus forte que la loi de programmation militaire de 1987 - contrairement à la précédente - ne concerne que les seuls crédits d'équipement à l'exclusion de tout crédit de fonctionnement. De même, les deux budgets présentés par l'actuel gouvernement ne comportaient pas le financement d'un tel dispositif. Il aimerait également être informé sur les procédures de consultations et les études de faisabilité qui ont précédé l'annonce de ce plan. Aurait-elles été si longues et si nombreuses qu'elles auraient obligé le ministre de la défense à ne pouvoir le présenter que quelques jours avant l'élection présidentielle ?

Données clés

Auteur : [M. Quilès Paul](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39241

Rubrique : Armée

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1607